



Doc. 15892
23 janvier 2024

Un avenir démocratique pour le Bélarus

Amendement¹ n° 8

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, deuxième phrase, après les mots «une violation des plus graves du droit international qui a conduit l'Assemblée à suspendre toutes ses relations avec les autorités», insérer les mots suivants:

«de fait»

Déposé par:

KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
SAVICKAS Lukas, Lituanie, SOC
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC

1. 2024 - Première partie de session

